L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 51, RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 22 JANVIER 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

SOUMISSION DE MEHEMET-ALI.

La soumission du vice roi d'Egypte paraît une chose positive: Méhémet Ali désespéré par les derniers désastres qu'il a éprouvé et par l'abandon de la France, c'est, dit-on, décidé à courber la tête sous le joug; il a passé par les rigoureuses conditions imposées par les quatre puissances; il a rendu cette belle flotte turque qu'il avait gardé si longtemps dans le port d'Alexandrie; il a évacué la Syrie et renoncé aux projets de régénération qu'il avait conçus pour ce malheureux pays; il se contente du Pashalick d'Egypte, et les puissances alliées lui ont octroyé *généreusement* la possession héréditaire! Est-ce donc à ce résultat que devait aboutir la lutte qui se préparait sur une aussi vaste échelle? Est-ce donc là l'unique solution qu'on dût espérer d'une crise qui semblait devoir ouvrir une ère nouvelle pour l'Europe ou du moins rétablir sur de solides bases le système d'équilibre grâce auquel elle existe depuis trois siècles? Est-donc au rang de simple Pacha qu'il nous faut voir descendre cet homme qui s'est montré si grand, si énergique, si noble, cet homme qui avait naguères dans sa main les destinées de l'ancien monde? Nous ne pouvons pas encore nous persuader qu'il en soit ainsi! Mais si les nouvelles ne sont point trompeuses, si en effet le Pacha d'Egypte est soumis, quelle douleur n'a-t-il pas dû éprouver! Avoir travaillé pendant quarante ans pour créer dans l'Orient un bel empire; avoir dépensé tant de constance, tant d'habilité, tant de génie pour accomplir ce grand œuvre, et le voir tout à coup brisé par les nations mêmes qui auraient dû en favoriser l'achèvement! Avoir vécu en Roi, avoir acquis la plus glorieuse renommée, après celle de l'homme dont l'ombre domine encore notre siècle, puis végéter comme un simple pacha, obscur et oublié! Oui, ce doit être une rude douleur, surtout en songeant qu'un peu d'aide de la part d'une puissance amie aurait tout sauvé! Une douleur à empoisonner les derniers jours d'une vie si glorieuse! Mais tout est-il donc définitivement terminé? Le vieux lion Egyptien n'est peut-être pas aussi bien muselé qu'on le dit!

En supposant même qu'elle soit définitive, la soumission de Méhémet-Ali, ne résout pas, suivant nous, la question d'Orient; elle ne fait que la déplacer: elle la rend en quelque sorte plus européenne. Nous sommes arrivés en effet au moment où les puissances qui y ont pris part d'une manière ou d'autre, vont être mises à même d'apprécier leur propre conduite à travers les difficiles péripéties par lesquelles il leur a fallu passer. A l'heure qu'il est, l'Angleterre triomphe! Tout ce qu'elle a demandé, tout ce qu'elle a voulu, l'Angleterre a su le faire vouloir, le faire demander par les puissances qui se sont rangées autour d'elles! L'empire de Méhémet-Ali la gênait; elle en a commencé la destruction: Candie, la Syrie sont en son pouvoir, et qui sait si elle ne gardera pas ces deux points importans? Méhémet est réduit à n'avoir plus en ce moment que l'Egypte! Et ce triomphe l'Angleterre l'a obtenu sans permettre aux Russes de s'avancer dans l'Empire Ottoman, sans souffrir que la France osât tirer l'épée en faveur d'un allié; elle doit être satisfaite! Mais, s'en tiendra-t-elle là? Engagée dans cette voie d'usurpation où elle a marché de succès en succès jusqu'à ce jour, ne sera-t-elle pas tentée de continuer à s'y avancer? Les alliés laissent, dit-on, au Pacha la possession héréditaire de l'Egypte; mais où est l'assurance que cette possession lui sera garantie? Qui sait même si l'hérédité lui est bien réellement accordée? Dans les notes émanées de la conférence de Londres, il n'a jamais été considéré que, comme un simple Pacha, vassal de la Porte et révocable à sa volonté, et nous ne pensons pas que depuis leurs derniers succès surtout les alliés soient disposés à lui accorder une importance plus grande que celle qu'ils lui reconnaissaient au commencement de la lutte, au moment où ils prétendaient exclure l'intervention de la France. Les vues ambitieuses que certains journaux ont laissé percer, sont peut être la véritable pensée du gouvernement anglais; alors où s'arrêteraient les envahissemens des vainqueurs de St.-Jean d'Acre? "En signant l'acte de sa soumission, dit un journal français, qui met en doute ainsi que nous la *possession héréditaire*, Méhémet a signé sa déchéance et il veut conserver son titre, il n'y réussira qu'au prix du sacrifice de tout ce qui lui reste de puissance. Il doit s'attendre, à ce que, sous un prétexte ou sous un autre, on exige de lui qu'il se dépouille peu à peu de ses ressources. On lui dira qu'il n'a pas besoin d'une armée aussi nombreuse pour défendre son pachalick; on lui dira que sa flotte, en rapport avec l'étendue de ses anciennes côtes, est trop considérable pour garder celles d'Egypte, et quand on l'aura ruiné, on trouvera bien, s'il le faut, un moyen de s'en débarasser."

Si l'Angleterre veut aller jusque là, et rien ne nous répond qu'elle ne veuille pas y aller, qui l'en empêchera? Sera-ce l'une des trois puissances qui l'ont si bien aidée jusqu'à présent? Mais elle saura bien leur donner, au besoin quelque compensation pour ce qu'il lui plaira de prendre; et soyez sûrs qu'elle aura l'art de ne faire en ce genre que des marchés avantageux. Sera-ce par hasard le gouvernement français? Mais l'Angleterre a eu avec lui trop beau jeu depuis quelque tems pour s'inquiéter beaucoup de ses protestations ou de ses résistances; elle sait que ce gouvernement veut *la paix partout et toujours*; elle l'a déjà fait plier assez de fois pour croire qu'elle y réussirait encore. Cet espoir serait déçu, nous l'espérons; car nous ne pouvons pas nous persuader que la France soit décidée à se retirer à jamais des grandes questions européennes; il arrivera un moment où elle y prendra forcément une part active; mais jusque là, c'est un fait triste à constater, les destinées de l'ancien monde sont entièrement à la merci d'une puissance dont l'égoïste ambition se joue avec audace des lois les plus saintes de la justice et de la modération!

CORRESPONDANCE IMPORTANTE.

Nous trouvons dans la correspondance du *Courier* de Charleston deux paragraphes que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs:

WASHINGTON, 8 janvier.

Le Sénat a siégé à huis clos et je tiens de bonne source que cette séance secrète a eu lieu pour recevoir un message du Président qui donne avis de l'occupation par les troupes de la Grande Bretagne d'une partie du territoire contesté. On assure que le gouverneur du Maine, Fairfield, a demandé au Président un corps de troupes des Etats-Unis afin de déloger les agresseurs. Je suis positivement certain que la première nouvelle est parfaitement vraie, et la seconde qu'on est la conséquence naturelle, a tous les caractères de la probabilité. La guerre pourrait être la suite inévitable de ce qui se passe; car si une collision a lieu, si le sang est versé, le peuple de l'Est ne cèdera pas. Le secret recommandé aux sénateurs ne m'a point permis d'obtenir de renseignemens sur cet important sujet; cependant je puis vous affirmer que la majorité des deux Chambres est toute disposée à prêter un vigoureux appui à une administration qui défendra l'honneur et les droits du pays.

WASHINGTON, 9 janvier.

Le débat qui a eu lieu au Sénat hier soir a été fort animé: il s'agissait, vous le savez, de la discussion avec l'Angleterre au sujet des frontières du N. E. On a proposé de faire imprimer et distribuer les débats du Parlement Anglais qui ont eu lieu sur ce sujet antérieurement à 1821. Cette proposition a amené nécessairement des explications sur le fond même de la question. MM. Walker, Linn, Allen et d'autres sénateurs partisans de l'administration ont insisté avec beaucoup de force sur la nécessité d'obtenir une solution, quelle qu'elle soit, une solution immédiate, dût-on courir les chances d'une guerre. M. Clay s'est prononcé en faveur de la paix, malgré les inconvéniens des négociations qui trainent en longueur. Son opinion est entièrement pacifique et il consentirait volontiers à s'en remettre à l'Exécutif pour terminer la négociation. Mais tout en parlant ainsi en faveur des mesures de conciliation, M. Clay a ajouté que, si la guerre venait, bien qu'il fut lent à y consentir, il ne serait pas le moins zélé à la soutenir.

SUCCESSION GIROD—On assure que l'on vient de trouver un testament olographe de N. Girod et que ce testament confirme les différens legs dont nous avons donné la liste dans l'Abeille d'hier. On prétend même qu'il en ajoute quelques autres.

BONS DE LA TRÉSORERIE—L'administration vient de redemander au congrès l'autorisation de faire une nouvelle émission de bons du trésor. Voilà qui répond victorieusement aux vanteries de M. Van Buren sur la florissante situation des finances gouvernementales.

Géorgie—Hines Holt, candidat whig, a été élu représentant au congrès en remplacement de M. Colquitt, démissionnaire.

SÉNAT DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Séance du 21 janvier 1841.
PRÉSIDENCE DE M. GARCIA.

M. Davidson fait observer au Sénat que le rapport de la séance du 19 du mois courant, lui attribue l'emploi d'une expression dont il ne s'est jamais servi. Dans la discussion d'une résolution relative au poste de Baton Rouge, il aurait, selon le rapport, fait application du mot *perfidiously* pour caractériser la conduite des partisans de la résolution. C'est une erreur; jamais il n'oubliera les égards qu'il doit aux membres de la législature; il ne s'écartera jamais du langage parlementaire. Il faut donc effacer le mot *perfidiously* dont il n'a pas fait usage, et le remplacer par le mot *injudiciously*, la véritable expression dont il s'est servi.

M. Hoa, au nom de la majorité du comité du concours chargé de faire un rapport sur la résolution du Sénat amendée par la chambre, relative au salaire des officiers de la législature, présente la résolution primitive du Sénat allouant aux officiers de la législature, durant la session actuelle, le même salaire alloué pour la session précédente. Adopté.

M. Scott de Baton Rouge présente un nouveau document relatif à la banque du chemin à coulisses de la Nelle-Orléans et de Carrollton, et demande qu'il soit annexé aux documents déjà présentés sur le même sujet. Adopté.

Une pétition de M. Dreyfous est référée au comité des réclamations.

M. Downs conformément à l'avis qu'il en avait donné précédemment, présente un bill relatif aux élections et à un digeste des lois de l'Etat sur les élections.

M. Armand donne avis qu'il présentera prochainement un bill pour la confection d'une route du fleuve Mississippi à l'établissement des Allemands, dans la Paroisse Ascension.

Le Sénat prend en considération le bill présenté précédemment par M. Scott de Feliciana, pour la nomination d'un juge de district spécial pour les paroisses Est et Ouest Feliciana.

M. Crow ne voit pas la nécessité de cette nomination; les lois existantes suffisent, sans qu'il soit nécessaire d'en passer une nouvelle. Si dans une affaire, le juge de district n'est pas compétent, le juge de paroisse peut le remplacer; et ce dernier se trouve également incompétent, alors le juge du district voisin peut en connaître. Il deviendrait obtenir quelques renseignemens à ce sujet.

M. Davidson, au observer qu'il s'agit d'un cas tout particulier. Le juge de district et l'un des juges de paroisse ne peuvent connaître certaines affaires dans lesquelles ils ont été consultés comme avocats; l'autre juge de paroisse est le beau-frère du juge de district; il devient donc nécessaire de nommer un juge spécial.

M. Scott de Feliciana complète les observations faites par le sénateur de Livingston, en faisant remarquer que les termes de la cour du juge de district voisin coïncide avec ceux des cours des paroisses Feliciana, ce qui le met dans l'impossibilité de se déplacer. En conséquence il considère le bill indispensable.

Le bill est adopté.

M. Davidson informe le Sénat qu'il présentera prochainement un bill pour exiger un cautionnement de la part des juges de paroisse, dans les paroisses Washington, St. Tammany, St. Helène et Livingston.

Sur motion de M. Davidson, le bill relatif à la réduction du salaire des officiers de l'Etat est déposé sur le bureau sujet à l'appel du Sénat.

M. Davidson demande que le Sénat prenne en considération le bill relatif aux amendemens à faire à la Constitution.

M. Hoa s'oppose à cette motion. Selon lui, le Sénat ne peut pas s'occuper de ce bill, à moins que la dispense des réglemens ne soit obtenue.

A cette occasion, un débat s'engage sur la question d'ordre, et plusieurs articles du règlement sont examinés et discutés par divers membres du Sénat. Après de nombreuses explications, le président prononce que le bill n'est pas à l'ordre; alors appel est fait de la décision du fauteuil, et le Sénat la rejette.

M. Hoa déclare qu'il veut se conformer au règlement, et que jamais il ne se laissera intimider par la majorité, quel que nombreuse qu'elle soit. Au reste il a résolu de faire tous ses efforts pour empêcher la passation du bill.

M. Downs s'étonne de voir le sénateur d'Orléans s'opposer à une mesure sur laquelle le Sénat doit statuer en définitive. On met inutilement des entraves à la discussion, car si la volonté du Sénat est de passer le bill il faudra bien que la minorité se soumette.

M. Walker désire que le Sénat décide la question, et que le vote de chaque sénateur soit enregistré, de telle sorte que le peuple de la Louisiane soit informé de la conduite de ses mandataires. Il ne s'agit pas précisément de changer la Constitution, mais il faut décider si le peuple de la Louisiane sera appelé à prononcer sur cette grande réforme. Le sénateur des Rapides demande l'appel nominal.

Après une longue discussion relative à l'application et à l'interprétation des réglemens du Sénat, le bill est adopté.

M. Davidson demande que ce bill soit mis à l'ordre du jour spécial, pour demain à midi. Adopté.

D'après les explications données par le secrétaire du Sénat, le bill qui vient d'être discuté n'est pas celui que M. Downs avait primitivement offert au Sénat; c'est un nouveau bill présenté par un membre de la Chambre des Représentans, lequel contient en grande partie les mêmes dispositions que le bill du Sénat.—Nous reviendrons sur les détails de la séance de ce jour.

Le Sénat s'ajourne à demain, 11 heures.

(Rapporté pour l'Abeille.)
CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Séance du 21 janvier.

Sur motion de M. Burke la partie du message du Gouverneur relative aux banques est référée au comité des finances.

Rapports des comités permanens.

Par le comité judiciaire—Un acte relatif aux loteries. Cet acte défend la vente de billets de loterie, le tirage de loteries et la vente de billets, sous peine d'une forte amende et d'un emprisonnement, et déclare nulle et punissable de poursuite toute vente de propriétés faite au moyen de loterie.

La chambre ayant pris en considération la première section du bill, M. Conrad présente quelques observations. Il pense que les loteries sont un des plus grands maux qui affligent la société. Ce sujet est de la plus grande importance, a été soumis à la chambre l'an dernier, et n'a pas été adopté que parce qu'il a été présenté trop tard. L'honorable membre demande donc l'adoption du projet et propose d'adopter immédiatement la 1re section.

Cette motion passe. Les autres sections sont prises séparément en considération et adoptées à l'unanimité.

M. Foley présente une section additionnelle [illegible] sur toutes les sommes provenant des [illegible] contre les loteries.

Sur motion, la chambre se dispense de [illegible] bill est lu une troisième fois et adopté.

Par le même comité. Un acte pour [illegible] sessions de la cour du district [illegible]

Eddu[illegible] déposé sur le bureau [illegible]

Par le même comité—Un [illegible]

Par le même comité—Un rapport contre l'[illegible] pour but de rappeler l'article 2269 du code civil et empêcher les gens de couleur libres de déposer en justice contre les personnes blanches. Sur motion de M. Conrad le rapport est renvoyé au comité.

Par le comité de conférence—Un rapport recommandant l'adoption de la résolution originale, émanée du Sénat, et fixant les salaires des officiers de la Chambre au même taux que l'an dernier. Adopté.

Sur motion de M. Morse, la Chambre prend en considération le bill devisant la place de Shérif. Un substitut du Sénat limite la durée des fonctions des shérifs à un an. M. Conrad propose de la fixer à deux ans et d'autoriser le gouverneur à destituer le shérif qui n'effectuera pas ponctuellement chaque année ses paiements.

M. Sweazy demande que le bill et le substitut soient référés au comité judiciaire. Après quelque discussion cette motion est adoptée.

Troisième lecture.

Un acte pour relever les obstructions du Bayou Manchac—Adopté.

Un Acte pour amender la 22ième section du code civil.—Adopté.

Un Acte pour amender la Charte de la Compagnie du Théâtre d'Orléans. Adopté.

Un Acte pour changer l'époque des sessions du jury de police de la paroisse St. Tammany. Adopté.

Un Acte pour enlever les obstructions du bayou L'Eau Bleue, dans la paroisse de Lafourche Intérieure.

Un Acte pour établir les lignes de démarcation de la paroisse de l'Ascension. Adopté.

Un Acte accordant à S. Maines le privilège de construire un ferry sur la rivière Tchefuncta, dans la paroisse de St. Tammany. Adopté.

Sur motion, le greffier est chargé d'informer le Sénat de l'adoption de ces bills.

Secondes lectures.

Un Acte pour diviser la place de shérif. Cet acte pourvoit à la création de trois shérifs additionnels, un pour la Cour de district, un pour la Cour de Commerce et un pour la Cour des Preuves. Il contient une section et adopte aussi les articles de trois sections additionnelles y sont également ajoutées.

La 10ème section soulève quelque débat, mais elle finit par être adoptée dans sa forme première.

La Chambre adopte ensuite le préambule et ordonne que le bill soit mis en net pour subir sa troisième lecture.

La Chambre s'ajourne.

INTERIEUR.
(Correspondance particulière de l'Abeille.)
WASHINGTON, 7 Janvier 1841.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Le président du comité des voies et moyens, M. Jones, a présenté un bill pour autoriser l'Exécutif à émettre des bons du trésor pour une somme de cinq millions de piastres, afin de faire face aux besoins du gouvernement général. Ce bill a été renvoyé au comité général et très probablement il passera sans grande opposition.

M. Lincoln du Massachussetts a demandé au département de la trésorerie un état des terres publiques vendues depuis le passage de l'acte de Préemption, adopté en 1838. Cet état est fort important; il pourra jetter quelques lumières sur la discussion qui a lieu en ce moment au Sénat.

M. Adams a reproduit la résolution par laquelle il doit être enjoint au directeur général des Postes de dresser un tableau des changemens qui ont eu lieu depuis le mois de mars 1840 dans le personnel des députés-maîtres de Poste, et de communiquer la correspondance relative à ces changemens. Cette motion a soulevé une sorte de tempête parmi les partisans de l'administration qui ont eu l'art de prolonger la discussion jusqu'au moment où la Chambre a dû passer à l'ordre du jour. Rien n'a donc été décidé sur ce sujet. Le reste de la séance a d'ailleurs eu peu d'intérêt.

Le Sénat n'a point siégé aujourd'hui.

EXTERIEUR.
EUROPE.

Les journaux de New-York du 7 ne nous sont point parvenus; mais grâce à ceux de Baltimore du 9, nous pouvons ajouter quelques détails au sommaire des nouvelles d'Europe qui a paru dans notre feuille d'hier.

FRANCE—La discussion du projet d'adresse qui a commencé le 25 novembre, a duré jusqu'au 5 décembre. Elle a été fort animée, fort vive: MM. Thiers, Guizot, Odilon Barrot ainsi que la plupart des orateurs de la Chambre y ont pris part; les honneurs de la discussion semblent avoir été pour le chef du cabinet du 1er mars; mais le résultat final a été contre lui, ainsi que nous l'avons dit hier. Sur 408 votans, 247 se sont prononcés en faveur du projet d'adresse et 161 contre.

A peine le vote de l'adresse a-t-il eu accordé au ministre du 29 octobre un brevet d'existence, que ce ministère est venu demander à la Chambre environ 200,000,000f de crédits supplémentaires. La paix sera presque aussi couteuse que l'eut été la guerre.

La discussion de l'adresse inspirait à ce qu'il paraît de vives inquiétudes au ministère si l'on en juge par les précautions qu'il a prises pour assurer la tranquillité. "Depuis dix jours, dit le *National*, Paris ressemble à une place forte investie par l'ennemi. Durant toute la journée 40,000 hommes sont consignés dans leurs casernes prêts à prendre les armes; les postes sont doublés; des rondes d'officiers d'état major ont continuellement lieu. Durant la nuit de nombreuses patrouilles parcourent les rues et de toutes parts on entend le cri de "qui vive?" A la chute du jour le château prend l'aspect d'une citadelle assiégée, et tout le rez de chaussée se convertit en une sorte de camp."

Cendres de Napoléon.—La translation des cendres de Napoléon a dû avoir lieu le 15 décembre. L'escorte devait se composer de 30,000 hommes. D'après le Galignani's Messenger, toute la Garde Nationale devait être sous les armes: la cérémonie devait avoir toute la pompe imaginable. Cent cinquante choristes et cent cinquante instrumentistes ont dû exécuter dans l'église des Invalides le magnifique Requiem de Mozart; et parmi les exécutans, on comptait Mesdames Grisi, Damoreau, Cinti, Persiani, Pauline Garcia, Messieurs Rubini, Lablache Tamburini et beaucoup d'autres artistes distingués.

La frégate la Belle Poule, qui porte les restes mortels de l'Empereur, a quitté la rade de Cherbourg le 9 décembre, accompagnée du Véloce et du Courrier, pour venir joindre le bateau à vapeur Normandie qui doit remorquer le cortège jusqu'à Courbevoie. Une correspondance particulière du 9 décembre, annonce que l'on s'attendait à voir passer ce funèbre convoi maritime, en vue du Havre le lendemain, et toute la population s'apprêtait à se rendre sur le cap de la Hève, afin de rendre hommage aux restes du grand homme. En plusieurs endroits des rives de la Seine, on a disposé des batteries d'artillerie qui doivent également saluer leur passage.

On avait fait courir le bruit que le prince Louis-Napoléon Bonaparte serait mis en liberté aussitôt après la cérémonie; le *Messager* dément cette nouvelle.

—La nouvelle de la soumission de Méhémet-Ali a été publiée à Paris le 7 décembre sous la forme d'une dépêche télégraphique venant de Marseille. On n'a donc aucun détail officiel sur cet important sujet; on ne sait pas positivement quelles sont les conditions acceptées par le Vice-Roi. Nous citons plus bas une correspondance d'Alexandrie, qui donne quelques renseignemens mais cette source ne nous paraît pas d'une autorité suffisante.

ALEXANDRIE, 26 novembre—Le 21 courant, le pavillon du commodore Napier s'est montré au milieu de l'escadre, et le 22 le capitaine Maunsel, du Rodney, est venu à terre, porteur d'une lettre du commodore pour Méhémet Ali. Cette lettre annonçait au vice roi que le sultan consentait à lui laisser le Pachalick d'Egypte à titre héréditaire, à la condition qu'il rendrait la flotte et retirerait ses troupes de la Syrie. Le capitaine Maunsel a eu trois entrevues avec Méhémet Ali, puis il est retourné à son bord dans la soirée du 23. On assure que le résultat des négociations et une convention par laquelle le vice roi promet d'évacuer la Syrie, de rappeler Ibrahim et de rendre la flotte Turque, moyennant quoi le commodore lui garantit la possession héréditaire de l'Egypte.

JAMAIQUE.

Par le trois-mâts SAXON, arrivé hier dans notre port après une traversée de 7 jours, nous avons reçu nos journaux de Kingston, qui contiennent des avis d'une date plus fraîche que ceux qui nous sont parvenus par les arrivages précédents.

Le *Jamaica Despatch* du 2, contient sur le message du Président quelques réflexions fort judicieuses qui indiquent une connaissance plus profonde de la politique de notre pays, que n'en montrent généralement les journaux étrangers.

Il a été commis dans l'île un grand nombre de vols et d'assassinats, qui sont évidemment le résultat de l'émancipation des esclaves. Les fêtes ont été marquées par des émeutes. Les nègres conduits par Daniel Hart, juge de paix, se sont réunis en grand nombre et ont commis toutes sortes d'excès en dépit de la police.

TRINIDAD. Les journaux de la Jamaïque parlent d'un soulèvement de nègres à Trinidad. On répandait le bruit dans l'île que tous les esclaves, depuis la côte de Venezuela sur le golfe de Paria, jusqu'à Cumana se sont réfugiés dans les bois où ils se réunissent en grand nombre. Cependant quelques journaux prétendent que ces bruits sont exagérés.

DERNIERES DATES.

New-York	janv 7	Liverpool	déc 9
Boston	janv 6	Londres	déc 9
Philadelphie	janv 9	Havre	déc 9
Washington	janv 9	Paris	déc 8
Baltimore	janv 9	Bordeaux	nov 27
Charleston	janv 14	Madrid	nov 30
Vera Cruz	nov 4	Caux	nov 20
Tampico	nov 17	Havane	janv 7
Mexico	oct 24	Honfleur	janv 18

COMMERCIAL.

Extraits de lettres reçues à Charleston, par voie directe.

LIVERPOOL, 7 décembre.

Les ventes de coton le 4 de ce mois, ont été [illegible] à des prix en plein. Samedi 5, on a vendu [illegible] le marché était languissant et beaucoup [illegible] fort. Aujourd'hui, les demandes [illegible] mieux soutenus, [illegible] les *fair Mobile*, [illegible]

[illegible]

LIVERPOOL, 8 décembre. [illegible]

HAVRE, 8 décembre.

[illegible] reçu aujourd'hui des lettres de New-York [illegible] du courant, les vendeurs [illegible] couragé aux acheteurs [illegible] d'affaires des le coton.

HAVRE, 9 décembre.

Depuis deux jours il ne s'est fait que peu d'opérations dans les cotons, les ventes totales ne s'étant élevées qu'à 1000 balles, à savoir: 700 balles de la Nouvelle Orléans de 66 et 88 fr., 300 Mobile à 86, et 200 Upland et Floride 60 à 84. Malgré les demandes limitées et l'abondance des cotons ordinaires des Etats-Unis, il n'y a eu peu de changemens dans les prix. Les affaires financières sont satisfaisantes aux taux des rapports. On escompte à 4 et 4 1/2 pour cent par an. Les fonds publics sont en hausse, par suite des nouvelles reçues hier d'Egypte.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIÉS.

Navire Auburn, Durfey, New-York — P. Laidlaw.
Goelette Wm. A. Turner, Maloney, Balizde Hondur as — capitaine.
Goelette Lady R. Burr, Mapoy, Mobile.
— J. H. Ashbridge.
Goelette Hero, McConnell, Havane, — J. M. Anguera.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Hudson, Soules, des passes ayant remorqué un navire Rebecca et de retour avec navires Paris et America.
Bateau de remorque Huntsville, Williams, des passes ayant remorqué un navire, Russel.
Navire Saxon, Mansfield, 9 jours de Kingston—au capitaine.
Navire Nashville, Dickinson, 19 jours de New York — J. Woodruff.
Navire Paris, King, en 18 jours de Boston.
Navire America, Catsteus, de Brême, le 20 nov.—à F. Rodewald & co.
Navire Brunette, Robinson, en 20 jours de Boston—au capitaine.
Goelette Star, Weeks, de St. Marks.
Steamer John Randolph, Miller, de Nashville.
Steamer Gov Moorehead, Washington, de Fort Smith.
Steamer Augusta, Anderson, de Vicksburg.
Steamer Caddo, Lunn, de la Rivière Rouge.
Steamer Artisan, Hardwick, de Lafourche.
Steamer Gen. Harrison, Batcheldor, de Lafourche.
Steamer John Armstrong, Birch, de Lafourche.
Steamer Livingston, Clarke de Port Hudson.
Steamer Angora, Sefleck, du Bayou Sara.
Steamer Robt Fulton, Kinney, du Bayou Sara.

TOUS les citoyens Français, habitans de la Nouvelle-Orléans, les citoyens naturalisés et en général tous les citoyens, quelque soit leur origine, qui seraient disposés à co-opérer à la célébration d'un service funèbre en mémoire de l'EMPEREUR NAPOLEON, sont respectueusement invités à se réunir lundi prochain 25 du courant à la salle de la Bourse St. Louis, à 6 heures du soir, pour délibérer et statuer définitivement sur la manière de célébrer cette cérémonie. (22 janv) Le Comité provisoire

LE tarif de frais, qui suit, a été arrêté par les propriétaires de presses, soussignés:
Pour le coton non pressé, mis à couvert,
Magasinnage 20 cts par B.
Emmagasinage 5 cts. Do.
Avec la faculté de rester en magasin pendant un mois sans frais additionnels, les frais d'usage pour chaque autre mois.
Pour le coton non pressé, passant la nuit dans la presse 10 cts par B.
Metage 2 1-2
Chaque fois que le coton changera de main, il sera passible de 20 cts de magasinage et des frais ordinaires s'il y a lieu.
BEHAN & FREELAND de la presse d'Orléans,
COMPAGNIE de la presse à coton à vapeur de la Levée,
REYNEY & BELL, de la presse de la Louisiane,
ALFRED PEEN, de la presse de l'Union,
ROBERT ABBATT, de la presse des Planteurs,
R. J. DOWNEY, de la presse du Mississipi,
J. S. WOOD, rue des Magasins. 22 j—22,25,27

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nelle Orléans 20 janvier 1841.
L'ELECTION annuelle des directeurs à nommer par les actionnaires sera tenue dans le local de la banque en cette ville lundi, 25 courant, entre 11 heures a. m. et 2 heures p. m.
22 j—2 WM. E. LEVERICH, caissier.

AVIS.

LES Ouvriers Imprimeurs qui ont travaillé *par ordre du Comité d'élection*, au journal *L'AVENIR DU PEUPLE*, feuille démocratique, et dont les comptes n'ont pas été soldés, sont priés de se rendre, Samedi 23 courant, à 4 heures P. M. chez P. Viollet, rue Condé, entre St. Philippe et Ursulines, au-dessus du magasin de meubles, afin d'y délibérer sur les mesures à prendre pour obtenir un prompt règlement.
22 janv—2 A. LELOUP, Prote.

LE soussigné étant au moment de partir pour France, offre à vendre à l'amiable—Un fond de cabaret bien assorti et très bien achalandé, situé à l'encoignure des rues Montégut et Casacalvo. Les conditions en seront très avantageuses. Si ce fond de cabaret n'est pas vendu d'ici à la fin du mois, il sera offert en vente publique par Dutillet & Guinault le vendredi 29 janvier 1841.
22 janv—24,29 et 29 J. B. CHARPIN

A VENDRE—Un superbe waggon de Jersey, avec une impériale et des rideaux, convenable à des amateurs de de la chasse ou à des marchands pacotilleurs. S'adresser à
22 j—6 M. S. CLARKE, 72 N Levée.

UNE jeune chienne de la Havane, blanche, tondue en lion, ayant deux taches rousses sur les oreilles, s'est enfuie de la maison de M. Léon, dans la rue des Ursulines, entre Marais et Tremé, à gauche en allant dans les bois. La personne qui a trouvé ladite chienne est priée de la ramener à la maison ci-dessus, ou de le faire connaître au bureau de cette feuille. 22 jan

ON offre de céder un boarding house bien situé et avantageusement connu, ou à vendre le tout ou partie de l'ameublement.
S'adresser rue Gravier, No. 119, près l'Hôtel St. Charles.
20 jan—6

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Ferdinand Baer.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Xavier Coinçon associé survivant, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
22 jan W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Bagnéris.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Zenon Bagnéris curateur de la succession de Alexis Bagnéris, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
22 jan W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

DROGUES et médicamens—Le soussigné reçoit constamment d'Europe et des villes du Nord des drogues et médicamens frais et choisis. Les familles, les habitans et autres peuvent s'approvisionner chez lui à des prix modérés. Il exécute aussi avec la plus grande exactitude les prescriptions des médecins. J. ROSSI,
18 janv Ville de Lafayette

Le navire paquebot Nashville, capitaine Dickinson de New York, est maintenant en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
22 janv JAMES E. WOODRIFF, Camp, 42.

RAISINS frais—40 jarres à vendre par
21 j P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

PELLETERIES—37 paquets à vendre par
21 j WALTON & COCKAYNE, 20 et 22 N. Levée.

VINAIGRE de Cidre—40 barils à vendre par
20 jan THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier.

HUILE de Baleine Raffinée—1000 gallons à vendre par
21 jan THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier.

HUILE des Tanneurs—40 barils à vendre par
20 jan THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier.

LANGUES DE BŒUF—5 1/2 barils à vendre par
21 j CHAS. DOANE, 69, Poydras.

TOILE et corde d'emballage à vendre par
21 j CHAS. DOANE, 69, Poydras.

EAU-DE-VIE AMERICAINE—35 barils à vendre par
21 j CHAS. DOANE, 69, Poydras.

HARICOTS BLANCS—28 barils à vendre par
21 j CHAS. DOANE, 69, Poydras.

GRAISSE—200 barillets à vendre par
22 janv CHAS. DOANE, 69, Poydras.

TRAITES sur Mobile et la Havane, à vendre par
21 janv J. H. ASHBRIDGE, 97.

BEURRE de Goshen et de l'Ouest, 300 barillets à vendre par
CHAS. DOANE, 69, Poydras.

BLANC DE PLOMB—60 barillets de St. Louis, à vendre par
CHAS. DOANE, 69, Poydras.

FARINE—500 barils marques de l'Union, Pilsen et Chesterton, à vendre par
CHAS. DOANE, 69, Poydras.

CRAMBERRIES—40 1/2 barillets, 20 barillets, à vendre par
CHAS. DOANE, 69, Poydras.

CIGARRES—Un assortiment de régalias, impériales, trabucos, et canones, &c. &c. constamment en mains et à vendre par
J. W. CABALLERO, 31, Vieille Levée.

POIVRE—60 sacs poivre de Tabasco, à vendre par
22 janv J. M. CABALLERO, 31, Vieille-Levée.

CARTES—30 cartes du Golfe du Mexique; 25 cartes de la côte Ouest des Florides et de la Louisiane, à vendre par
22 janv A. GOW, 29, rue Bienville.

BŒUF—400 barils bœuf mess et prime à l'inspection et à vendre par
22 janv CHAS. DOANE, 69, Poydras.

PORC—100 barils mess et prime pour les habitations, à vendre par
21 janv CHAS. DOANE, 69, Poydras.

INDIGO—10 surons indigo prime, à vendre par
22 janv JARVIS & ANDREWS, 20, rue de la Commune.

ALCOOL—20 barils alcool de Philadelphie à vendre par
22 janv JARVIS & ANDREWS, 20, rue de la Commune.

BLANC de Plomb—5000 barillets de Philadelphie et de New York, No. 1 et 2, en barillets de 25 à 500 livres, à vendre par
22 jan JARVIS & ANDREWS, 20, rue de la Commune.

SULFATE de Quinine—3 caisses [illegible]

[illegible]

CIGARES—30,000 Regalias, Canon à impériales, Cazadores, à vendre par
21 j P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

FARINE—1400 barils en magasin et à vendre par
22 janv CLYMER, BRITTON & SWIFT, 48, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—37 barils whiskey rectifié à vendre par
22 janv CLYMER, BRITTON & SWIFT, 48, Tchoupitoulas.

BŒUF mess, M. O. et prime à l'inspection, à vendre par
22 janv CLYMER, BRITTON & SWIFT, 48, rue Tchoupitoulas.

BEURRE—120 barillets de l'ouest à vendre par
22 janv CLYMER, BRITTON & SWIFT, 48, rue Tchoupitoulas.

GRAISSE—100 barillets à vendre par
22 janv CLYMER, BRITTON & SWIFT, 48, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS enveloppés à vendre par
22 janv CLYMER, BRITTON & SWIFT, 48, rue Tchoupitoulas.

LARD, Jambons et épaules à vendre par
22 janv CLYMER, BRITTON & SWIFT, 48, rue Tchoupitoulas.

POISSONS ARMÉ—Quelques barils et 1/2 barils récemment reçus par le Kentucky, de Boston, à vendre par
JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

[illegible] Orleans, constamment un approvisionnement [illegible] de la Fayette, à vendre par
A. MERRITT, 53, rue du Camp.

[illegible]

HUILE de baleine, à vendre par
22 jan

CHANDELLES de Blanc de baleine [illegible]
THAYER & CUSHING.

HARENGS fumés—500 caisses à vendre par
22 jan THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier.

BLANC de baleine—400 caisses, à vendre par
WM. HENRY FULLER, 42, rue Poydras.

CLOUS—300 barils grands et petits, à vendre par
22 janv WM. HENRY FULLER, 42, rue Poydras.

SAVON—100 caisses savon Jackson No. 1, à vendre par
22 janv WM. HENRY FULLER, 42, rue Poydras.

CHANDELLES de suif—Quelques caisses à vendre par
22 janv WM. HENRY FULLER, 42, rue Poydras.

BLANC de céruse—50 barillets à vendre par
22 janv WM. HENRY FULLER, 42, rue Poydras.

HUILE de baleine, à vendre par
22 janv WM. HENRY FULLER, 42, rue Poydras.

LIQUEURS DU PAYS.—Eau-de-vie, lie, etc. preuve, genièvre, marque de l'ancre, rum de la N. A., en débarquement du Nashville, et à vendre par
N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.

ALCOOL—20 barils en débarquement du Nashville, à vendre par
21 j N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.

INDIGO—10 surons de Caraccas, en débarquement du Nashville, à vendre par
21 j N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.

HUILE ET CHANDELLES—25 barils huile des tanneurs; 80 caisses chandelles de blanc de baleine, à vendre
21 j N. D. CHAMBERLIN.

PRESSES A COPIER—4 pour les Negociants à vendre par
FROST & Co., rue de la Douane.

DENIMS de Hamilton.—10 caisses à vendre par
22 j FROST & Co., 6, rue de la Douane.

COTONS de Lowell—30 balles 7/8, 4/4 à vendre par
22 j FROST & Co., 6, rue de la Douane.

CHAPEAUX de soie, de feutre et de Russie à vendre par
22 j FROST & Co., 6, rue de la Douane.

SEL—3500 sacs sel fin et gros de Liverpool en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, à de bas prix par A. PARK, 91, rue de la Commune.

CHARBON de Cannel et d'Orel en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par A. PARK, 91, de la Commune.

TRAITES sur la Havane en sommes au gré des acheteurs et à courte vue, à vendre par
21 janv J. ROBERT & Co. 3, rue des Magasins.

CAFE de la Havane et de gares—700 sacs café prime; 500 mille Regalias, Canones à vendre par
22 janv J. ROBERT & Co. 3, rue des Magasins.

ARDOISES DE BANGOR.
RECEMMENT reçu en débarquement du navire Ocmulgee:
17,300 ardoises bleues duchesses, 24 sur 12.
15,000 idem plus petites, 22 sur 12.
31,900 idem grandes comtesses, bleues, 20 sur 10.
7,000 idem, grandes duchesses, 24 sur 12,
700 idem, pourpres, 24 sur 12.
A vendre en lots à la convenance des acheteurs, à des termes accommodans, par LYALL & DAVIDSON, 22 janv 150, rue des Remparts.

ARDOISES à vendre—Venant de débarquer du navire Lehigh, 11,700 duchesses, 24 sur 12; excellentes ardoises de Bangor Welch, à vendre par
22 janv LYALL & DAVIDSON, 150, rue des Remparts.

ARDOISES de Welch, venant d'arriver par le navire Virginia, 9900 excellentes ardoises de Bangor, 18 sur 10, 10,000 idem comtesses, 20 sur 10; 6000 petites duchesses 2 sur 12, à vendre par LYALL & DAVIDSON,
22 janv 150, rue des Remparts.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour du Premier District, — Benjamin F. McKenney contre John J. Cain.—No. 19846—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et par ordre spécial de la dite Cour d'après consentement enregistré, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, lundi le vingt-cinq janvier courant, à une heure de relevée, la propriété hypothéquée suivante, savoir:
DEUX LOTS DE TERRE,
situés dans le faubourg Delassize dans la paroisse de Jefferson, désignés d'après un plan particulier daté du quatre février 1939, et annexé à un acte passé par devant Edouard Barnett, notaire public, à la Nouvelle-Orléans, par les numéros quatre et douze dans le carré numéro deux, compris entre les rues Levée, Pleasant, Harmonie et Fulton. Le lot numéro quatre mesure trente pieds neuf pouces face à la rue de la Levée sur une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds un pouce, et le lot numéro douze mesure trente pieds neuf pouces face à la rue Fulton sur une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds un pouce; ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions de la vente:—Comptant.
22 janv—1 MANUEL J. GARCIA, Shérif.

AVIS—MM. Girod Bishop, Davis & Allard, J. Humphreys, J. F. Hechler, Mathias Stare, Thos Abanuel, A. P. Simpson E. Turk, Vatinel & Port, consignataires par le navire Nashville de New-York, sont priés de faire connaître leur résidence au commis de déchargement sur la levée, vis-à-vis le marché aux légumes, faute de quoi leurs marchandises seront emmagasinées à leur frais.
Nouvelle-Orléans, le 22 janvier 1841.
22 janv JAMES E. WOODRIFF, Camp, 42.

AVIS—Mme. E. ALBOUY, résidant rue St. Pierre No. 90, entre Royale et Bourbon, a l'honneur de prévenir le public qu'elle se propose de continuer à confectionner les ouvrages de modes, tels que chapeaux, robes &c. Sa longue expérience et le zèle qu'elle mettra à remplir les ordres qui lui seront donnés, lui font espérer qu'elle méritera la confiance publique.
Madame Albouy se propose également de travailler pour les magasins de modes. 21 janv

UNE négresse capable de blanchir et faire la cuisine dans une famille trouvera un emploi permanent et avantageux en s'adressant au bureau de cette feuille.
21 jan

VERRES A VITRES—Français, venant d'arriver et à vendre par CLASON & VLES,
21 janv au premier, 47 Chartres.

VITRES pour Fenêtres—Françaises, de numéros assortis, à vendre par CLASON & VLES,
21 janv au premier, 47, Chartres.

400 Ballots excellent tabac à cigares, de la Havane et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 janv 28, Vieille Levée.

LETTRES de Change sur la Havane, à vue, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
21 janv CUCULLU, LAPEYRE & Co, 28, Vieille Levée.

VIN—Huile &c.—40 barils Malaga doux, 40 barils Malaga sec, 300 jarres huile d'olive et 40 sacs noix fraiches, en débarquement et à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co,
21 janv 28, Vieille Levée.

DOUBLONS—250 doublons Espagnols, à vendre par
21 janv CUCULLU, LAPEYRE & Co, 28, Vieille Levée.

LETTRES de Change sur Philadelphie, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par
21 janv J D DENEGRE, 18, Douane.

CHAPEAUX DE PANAMA—Les soussignés viennent de recevoir un lot de Panama, extra fins qu'ils offrent à vendre. JH. BERCIER & L. LABEDENS.
21 janv—8 131, rue de Chartres.

ARGENT DU TEXAS—à vendre par
JH. BERCIER & L. LABEDENS,
21 janv—8 131, rue de Chartres.

COUVERTURES DE LAINE—30 balles couvertures des points, qualité supérieure, à vendre par
21 janv F. JORDY, 118, rue Royale.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi, 22 Janvier 1841.
LE DOMINO NOIR,
Opéra en 3 actes, d'Auber.
Suivi de
LA LEVÉE DES 300,000 HOMMES.
Vaudeville en 1 acte.

THEATRE AMERICAIN.

ERIN GO BRAGH:
3me représentation du grand drame irlandais:
BRIAN BOROIHNE,
Cette pièce a été jouée plus de 150 fois à New-York.
Avec Décorations et Costumes nouveaux.
Mise en scène de M. LeBrun.
Musique de M. C. W. Muller,
Costumes de M. Nelson.
Vendredi, 22 Janvier.
Le grand drame national de Jas. Shiel, intitulé:
BRIAN BOROIHNE, OR THE MAID OF ERIN.

Brian Boroihne	MM. Rocum.
O'Donohue	Connor.
Roderigh	Mackey.
Terence	J. Greene.
Montgomery	Maynard.
Voltimer	Farren.
Erina	Mme. Farren.
Emina	J. Greene.

Pour les détails du sujet, voir les affiches.

Le Spectacle commencera par les Exercices de la troupe d'Eustice.

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI SOIR, 23 JANVIER,
BAL MASQUE.
Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedi soirs durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers $1.
21 jan MITAUD.

SALLE DE LA LOUISIANE.
RUE ST. LOUIS, ENTRE CHARTRES ET ROYALE,
SAMEDI 23 JANVIER
BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Prix d'entrée. Cavaliers $1 00.
Ces bals auront lieu tous les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine.
MM. les souscripteurs aux Bals Parés, de société sont prévenus que ces bals auront lieu tous les vendredis.
18 jan

ACADEMIE
DE DANSE.

MONSIEUR BERTUS a l'honneur d'informer les élèves et amis de la danse ainsi que le public en général, qu'il a fait des arrangemens avec M. Devoti pour le remplacer dans ses leçons de danse et qu'à l'avenir deux classes du soir seront établies pour y recevoir des élèves; l'une rue St. Louis No. 121, l'autre rue Chartres No. 11. Les classes auront lieu rue St. Louis au No. 121, les lundis, mercredi et vendredis.
Rue St. Charles au No. [illegible] les mardis, jeudis et samedis, de 6 heures et demie à 10.
M. Devoti se rendra au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières.

ACADEMIE DE DANSE,
NOUVELLE MÉTHODE.
L'art de Danser et Valser en douze leçons.

M. LAFILLE, a l'honneur d'informer les [illegible] et Messieurs de la Nouvelle-Orléans qu'il [illegible] du Cours de leçons, rue Royale no. 300. Les leçons auront lieu le soir à huit heures du soir; il se rendra au domicile des pères de famille qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

PRIX:

Danse et Valse, 36 leçons	$18
Valse en douze leçons	6
La Sauteuse en pas de zéphir, 12 leçons	6
Le pas du galop en 6 leçons	6

Pour ces pas de danse sont très gracieux et composés de glissades. Il montre aussi toutes les danses de caractère. S'adresser rue Royale no. 300 entre les rues St. Philippe et Ursulines. 31 déc—1 m

PROCLAMATION

DE A. B. ROMAN, gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'avis officiel a été donné à l'avocat de district du 19ème district judiciaire de cet Etat, qu'un homme J. B. Faure a été dernièrement assassiné dans la paroisse des Natchitoches par un individu du nom de Samuel P. Lackett qui a échappé à la justice; j'ai en conséquence jugé nécessaire d'émettre ma proclamation pour offrir une récompense de cinq cents piastres, à toute personne ou personnes qui s'empareront du dit Samuel P. Lackett et le livreront au sherif de la paroisse de Natchitoches, pour qu'il puisse être jugé pour le dit crime conformément à la loi.

Samuel P. Lackett est décrit comme ayant 25 ou 26 ans, la taille est de 5 1/2 pieds, il est de forte corpulence, a les cheveux noirs et [illegible] et l'espagnol; un sourire sardonique se [illegible] lorsqu'il ouvre la bouche.

[illegible] de l'Etat, à la Nelle [illegible]

QUARTIERS GENERAUX.
Légion de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, le 18 janvier 1841.
LES personnes ci-après désignées, ont été dûment nommées et commissionnées pour faire partie de l'état major général de la Légion de la Louisiane, savoir:
J. A. BEARD,
L. E. FORSTALL, } Aides de Camp.
CHAS. ROMAN,
B. BUISSON, Inspecteur de Brigade.
G. A. MONTMAIN, Quartier-maître do.
J. C. LAVILLEBEUVRE, Officier payeur do.
K. FORTIN, Chirurgien-major do.
Par le Brigadier Général S. S. KELT,
commandant la Légion de la Louisiane.
21 janv—3 J. A. BEARD, aide-de-camp.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS

LA Compagnie s'assemblera vendredi prochain, 22 du courant, à 6 heures précises du soir dans la Salle du Conseil de la première Municipalité, pour affaires importantes; les membres qui n'assisteront pas, seront considérés comme n'appartenant plus à la Compagnie.
C. FORSTALL, Capitaine.
19 janv

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

ON donnera la récompense susdite à toute personne qui remettra les articles suivants, qui ont été volés dans une maison de la rue du Canal, entre celles du Canal et de la Commune, dans la nuit du 19 courant, et donnera des informations qui pourront faire découvrir le voleur, s'adresser pour la récompense au no. 16, rue Gravier:
Une montre en or de dame, cadran en argent, No. 6640, de la manufacture de John Maguin & co.
Deux colliers de dame, en or,
Une boîte à violon.
Une redingotte ouatée, pour homme.
21 janv—2

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Gladding.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Stephen Gladding, curateur de la succession de feu Joseph Hull Gladding, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS.
21 jan Régistrer des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu Aldenhoven.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Ann Irving veuve de feu Gustave Aldenhoven et son exécutrice testamentaire et son légataire universel, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis, conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
21 jan Régistrer des Testamens.

$25 DE RECOMPENSE seront données par le soussigné pour l'arrestation de la mulâtresse LAYSA et la faire conduire dans une des geôles de la ville et 50 à celui qui pourra prouver par qui elle est soutirée. Elle est marronne depuis une quarantaine de jours; elle est âgée d'environ 17 ans, de près 5 ans dans le pays, parlant anglais et français ayant bonne mine et bien constituée; a les pieds plats et marche les pieds en dehors, elle est coiffée ordinairement d'un très haut tignon. Lors de son départ elle était vêtue d'une robe de merinos bleue de ciel, elle n'a pas les cheveux très longs. Habituée depuis un an, à aller vendre des fleurs les après midi, à la Bourse St. Louis et devant les autres lieux publics.
Les capitaines des navires et des bateaux à vapeur, sont priés de ne point lui donner passage, sous peine d'être poursuivis suivant toutes les rigueurs des lois.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1841.
21 jan—2 P. DUBERTRAND.

VIN, Eau de Vie, Liqueurs &c. en magasin, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux; vin rouge et blanc en barriques et caisses, eau de vie de Dupuy et Dumon, 4ème preuve, liqueurs, anisette, absynthe, bonbons, prunes en jarres, kirschwasser, Champagne etc.
21 janv F. JORDY, 118 Royale.

AVIS—A. GOW informe le public qu'il a du charbon de Cannel en débarquement des navires Lehigh et Virginie entre le marché aux légumes et le chemin de fer, où il le vendra en quantités au gré des acheteurs à des prix. Il peut aussi remplir les ordres qui seront donnés pour son entrepôt de la rue Dauphine, à son bureau, rue Bienville No. 29.
N. B. Quelques boucauts de charbon de cannel mis en boucauts expressément pour l'usage des familles. 21 janv

SPLENDIDE ASSORTIMENT DE PIANOS DE CONCERT, ainsi que toutes sortes d'instrumens de Musique—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont transporté leur magasin de Pianos et de Musique au No 41, rue de Chartres. Les personnes désirant se procurer de bons instrumens sont respectueusement invitées à venir les examiner; ils sont garantis sous tous les rapports pour la supériorité et pouvant résister aux intempéries du climat. Les manufacturiers ont le plaisir d'annoncer au public que les meilleurs connaisseurs en cette ville les ont examinés, et les ont déclaré, si non supérieurs, à tout ce qui a été importé en cette ville. Ils seront vendus aux plus bas prix des manufactures. Aussi, Cordes d'Italie, pour instrumens, de la meilleure qualité.
21 jan O. TORP & CO, 7, rue St.-Charles.

BEURRE DE GOSHEN—8 barillets d'excellent beurre de ménage, en débarquement et à vendre par
21 j W. C. TOMPKINS & Co.

MERISE—20 barriques de qualité supérieure, venant d'être débarquées, à vendre par
21 j W. C. TOMPKINS & Co.

BŒUF—50 barils bœuf mess, et 50 dito, bœuf prime, en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART,
21 j 20, rue de la Douane.

BŒUF au Marché Fulton—25 demi-barils bœuf en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART,
21 j 20, rue de la Douane.

ARTICLES DIVERS—150 caisses amidon, 15 dito, chocolat, 100 dito épices en poudre, 200 barillets blé noir, en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART,
21 j 20, rue de la Douane.

CHAPEAUX—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages de France et offrent à vendre à bon marché:
Chapeaux de soie pour hommes et enfants.
" de feutre ras,
" Castor,
" de Bambins.
Gants, parapluies, bretelles, parfumerie, cravattes, foulards, chemises et mouchoirs de batiste, portefeuilles, &c. JH. BERCIER & L. LABEDENS,
21 janv—8 131, rue de Chartres.

MAQUEREAUX &c.—100 barils maquereaux No. 3, très grands; 25 do. saumon No. 1, 500 caisses morue blanche, 30 tambours dito., en magasin et à vendre par
DAVIS & HOBART,
6 jan 20, rue de la Douane.

VIN de Cantenac—103 caisses de ce fameux vin en débarquement de la barque Favorite, de Brême, à vendre par A. P. GRAY & Co.
20 janv—7 41, Nouvelle Levée.

CAPE—125 sacs café de la Havane, en débarquement des bricks Heber & Delia, à vendre par J. N. RICULFI,
21 janv 44, rue Toulouse.

CACAO—65 sacs cacao de Guayaquil à vendre à bon marché pour clore une facture par J. N. RICULFI,
19 janv—8 44, rue Toulouse.

POUR ST. [illegible] ET [illegible]
Le steamer ARTHUR, ayant des moitiés, partira positivement pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, dimanche, le 24 courant à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue du Canal ou à
20 janv JOHN R. SHAW & Co, 24, rue Poydras.

POUR ST. LOUIS et tous les ports intermédiaires—Le superbe bateau à vapeur PAWNEE, capitaine Glein, est actuellement en déchargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
21 j JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

POUR VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez, &c.—Le bateau à vapeur paquebot TUSKINA, capitaine Kelly, ayant été retenu par cause du mauvais tems, partira vendredi, 22 du courant, à 4 heures de l'après midi, et prendra des passagers pour les lieux susdits. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
J. HALL & A. B. BEIN,
21 j 25, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE—Le steamer GENERAL BROWN, capitaine Dunham, est prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires et partira à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
JUSTUS VAIRIN & Co.
20 janv 17, rue du Commerce

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Ligne de la malle des E. Unis. Le steamer GENL. GAINES, capitaine Wm. Boggs, partira de l'extrémité de la rue Poydras, jeudi le 2 janvier à 10 heures A. M., pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à H. E. LAWRENCE.
20 janv 25, Nlle Levée

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas et tous les ports intermédiaires—Le steamer AJAX, capitaine Gains Kibbe, partira positivement jeudi, 21 courant entre 10 et 11 heures a. m. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord entre Bienville et Douane ou à
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 23 St. Louis.

POUR LA RIVIERE TENNESSEE—Le steamer MERMAID, capitaine J. M. Lusk, est prêt à recevoir du fret pour Florence, Tuscumbia et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf en face de la rue Girod, ou à
JOHN R. SHAW & Co. 24, rue Poydras.
Le Mermaid peut porter 100 tonneaux avec moins de 26 pouces d'eau. 14 jan

POUR ST. LOUIS—Le steamer NEW JONE, capitaine Atchison, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, aussitôt que le temps le permettra. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier ou à
15 jan JOHN R. SHAW, 24 Poydras.

POUR SAVANNAH.
La goélette fine voilière EAGLE, capt. Cutter, sera immédiatement expédiée. Pour fret et passage s'adresser à
20 janv J. H. ASHBRIDGE, Camp 97.

POUR BRÊME—Le trois mâts COPERNICUS, capitaine Harslopp, ayant toute sa cargaison engagée partira pour le port ci-dessus. S'adresser à
21 j O. H. MIESEGAES. 24 Vieille Levée.

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE BALTIMORE.
POUR BALTIMORE—Le TIPPECANOE, capitaine Adams, [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 j G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR BOSTON—Le trois-mâts OLIVE-BRANCH, capt. Dyer, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord près de la presse d'Orléans, ou à
STETSON & AVERY,
22 jan 38, rue Gravier.

POUR LE HAVRE—Le navire français, fin voilier, LA PAULINE, capitaine Guignot, partira incessamment pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
BLANCHARD, EIMER & Co.
21 janv 26, Bienville

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe, DUMFRIESHIRE, capt. John Gowan, est actuellement prêt à recevoir un chargement, et partira sous le moindre délai. S'adresser au capitaine Gowan, à bord ou à CURELL, CRUZAT & Co,
21 j 40, rue Bienville.

POUR LA MOBILE, par le Bassin.—La goélette paquebot régulier, C. W. BEURWOOD, capt. June, ayant une partie de son chargement engagée, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage s'adresser à
21 j J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR NEW-YORK—Dimanche 24 courant—Le packet EMILY, capitaine Mead, partira dimanche le 24 courant; pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à bord en face de la presse à coton d'Orléans, ou à BOGERT & HAWTHORN,
21 janv 63, rue Gravier.

POUR BORDEAUX—Passage seulement—Le navire français LE VAILLANT, capitaine Giraud, détenu par le mauvais temps partira positivement du 23 au 31 courant. Pour passage s'adresser au capt. à bord, vis-à-vis la presse No. 2, 2e municipalité, ou à
21 jan—10 F. JORDY, 118, Royale.

POUR LA HAVANE—Packet régulier.—La goélette packet BELLA DEL MAR, capt. Rondell, ayant une partie de sa cargaison engagée et placée à bord, partira sous peu de jours. Pour fret de 300 barils ou passage, s'adresser à bord ou à
21 jan J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Devant partir le 22 courant—Le brick du voilier AJAX, capitaine Chatton, peut prendre 100 barils, et ayant comme ci-dessus. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

POUR APALACHICOLA—La goélette fine voilière LYDIA, [illegible] partira sous peu. Pour fret de 300 barils ou passage s'adresser à bord, en [illegible]

[illegible]

POUR LA HAVANE—La [illegible] capitaine Dewers, partira sous peu [illegible] Pour passage seulement, s'adresser au [illegible] à bord, ou à SCHMIDT & Co.
13 jan rue Bienville.

POUR MATAMOROS—La goélette packet WATCHMAN, capitaine Jno Murry, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance de fret, s'adresser au capitaine, ou à W. F. VIGERS & Co.
12 jan 30, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—Le brick LEONORA, capitaine Sharp, partira sous peu. Pour la balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 16 passagers, s'adresser au capitaine à bord—10—2ème Municipalité, ou à ALEXANDER & DOUGLAS,
6 jan 12, rue Poydras.

POUR LA HAVANE—La barque fine voilière BEBIS, capitaine Briggs, ayant la moitié de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face des bâtisses triangulaires, ou à
5 jan R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Fret ou passage—Le brick JOHN L. PAYSON, capt. J. F. Burnett, ayant la moitié de sa cargaison engagée peut prendre 300 barils. S'adresser immédiatement au capitaine à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co.
[illegible] 7, rue de la Douane

RIZ—50 tierçons riz nouvellement battu, en débarquement du brick Atlanta, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
21 j 63, rue Gravier.

BŒUF MESS—200 barils bœuf salé du Missouri, à l'inspection de Bozant, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
21 j 63, rue Gravier.

TRAITES sur la Havane par
CUCULLU, LAPEYRE & Co,
19 janv 28, rue Vieille Levée.

RIZ—20 tierçons et demi-do. à vendre par
21 jan THAYER & CUSHING. 30, Gravier.

AVIS AUX ACHETEURS DE SUCRE EN BARILS.
ATTENTION! ATTENTION!
VOUS êtes prévenus que les barils neufs contenant le sucre que vous achetez, pèsent de 33 à 35 livres et que la réduction de la tarre n'est que de 15 livres.
Perte 16 livres.
Tandis que les barils à farine dans lesquels on met aussi le sucre ne pèsent que de 18 à 20 livres. Ainsi je vous engage à faire attention à la perte que vous faites en achetant le sucre dans les barils neufs.
14 jan—10 UN CONSOMMATEUR.

VENTE A L'AMIABLE PAR DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
LES soussignés offrent à vendre leur établissement connu sous le nom d'American Coffee House, situé sur la rive droite du fleuve, près du ferry de la 1ère municipalité. Si au 1er. février il n'était pas vendu, il sera offert en vente publique par un autre avis. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux aux propriétaires.
20 jan—4 BAILLOT, frères.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
LA société connue sous la raison Dupuy & Gury est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour.—C. A. Dupuy reste seul chargé de la liquidation, et continue de tenir pour son compte le Restaurant de la Bourse rue de Chartres, No. 119. C. A. DUPUY.
20 janv. A. GURY.

LE soussigné liquidataire de l'ancienne société Dupuy & Gury invite les personnes qui doivent à régler leur compte, et celles à qui il est dû à faire connaître le montant de leur réclamation. C. A. DUPUY.
20 janv—2

PORC—300 barils porc mess, prime et d'habitation, aux magasins d'inspection, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
21 j 63, rue Gravier.

PACANES—20 barils en débarquement et à vendre par
18 janv WM. C. TOMPKINS, 59, rue Gravier.

HUILE DES TANNEURS—25 barils en débarquement du Kutusoff à vendre par
18 janv WM. C. TOMPKINS, 59, Gravier.

POIS—10 barils en débarquement et à vendre par
18 j W C TOMPKINS, 59, Gravier.

GENIEVRE et eau-de-vie—200 barils, à vendre par
18 jan WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

FROMAGE DE GRUYERE à vendre par
SCHMIDT & Co.
18 janv 29, rue Bienville

FARINE—160 barils en magasin, à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
18 jan 48, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—500 barils à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
18 j 48. rue Tchoupitoulas.

BŒUF—225 barils mess et prime à l'inspection, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
18 jan 48, rue Tchoupitoulas.

GRAISSE—125 barillets à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
18 jan 48, rue Tchoupitoulas.

BEURRE—120 barillets de l'Ouest à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
18 jan 48, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS Enveloppés—Quelques tierçons à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
18 jan 48, rue Tchoupitoulas.

LANGUES—6 1-2 barils langues de bœuf, à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
18 jan 48, rue Tchoupitoulas.

SEL—5000 sacs sel fin et gros de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs par
ALEX. PARK, 91, Commune.

CHARBON de Cannel et d'Orrel, à vendre en lots au gré des familles et à bas prix, par
18 jan ALEX. PARK, 91, Commune.

TOILE d'emballage de l'Inde de 44 à 46 pouces à vendre par GEORGE GREEN & BROTHER,
18 janv 86, rue Gravier

CAFE Rio—300 sacs de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Edwin à vendre par
GEORGE GREEN & BROTHER,
18 janv 86, rue Gravier

HUILE de baleine raffinée, do de sperme et do pour tanneries à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
18 janv 75, rue des Magasins

CHANDELLES de blanc de baleine, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
18 janv 75, rue des Magasins

ESSENCE de térébenthine, en débarquement de la barque Mazeppa, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
18 janv 75, rue des Magasins

VIN de Madère—8 barriques en débarquement de la barque Mazeppa, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
18 janv 75, rue des Magasins

ALCOOL—10 barils à vendre par
N. D. CHAMBERLIN,
18 janv 75, rue des Magasins

RIZ—300 tierçons riz prime, en débarquement des bricks Atlantic et Chapman, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
18 jan 80, rue des Magasins.

VENTES A L'ENCAN.

Esclaves! Esclaves.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan samedi le 23 courant, à la Bourse St. Louis, à midi,
Un lot d'esclaves comprenant des esclaves de champ, des ouvriers, des cochers, des domestiques, des cuisinières, des blanchisseuses, des repasseuses, des couturières, des garçons d'écurie &c.
Pour de plus amples renseignemens voir les catalogues.
21 janv

PAR L. A. GARIDEL.
SAMEDI 23 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, dans les magasins de la Douane pour compte de qui il appartiendra,
Une quantité de coton unis et imprimés, mouchoirs, coton, mousseline, nankin, velours et pièces assorties.
21 jan—

PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu, Samedi 23 du courant, à quatre heures et demie, au magasin no. 73, rue du Camp:
Dix huit BALLES TOILE D'EMBALLAGE de 45 pouces de large, marquées L dans un losange, débarquées et avariées à bord du brick Caura, capt. Jarvis, de Boston, et mises en vente sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant. 21 janv—3

PAR VINCENT & DE FERRIZ.
IL sera vendu vendredi 22 courant, à notre magasin d'encan, rue de Chartres, No. 116, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,
Une console, genre français, avec le dessus en marbre très riche
Une table carrée en acajou et à coulisses, pouvant être prolongée jusqu'à 14 pieds avec les côtés et le dessus en acajou très solides.
Une table octogone très riche, avec le dessus en marbre de Sicile.
Un bureau de toilette, genre français, avec le dessus en marbre, et la glace et la corniche en girandoles.
Une console en marbre de Sicile, riche.
Une console dans le genre français, avec le dessus en marbre blanc; très riche
Une console en acajou avec le dessus en marbre de Sicile et des tiroirs aux deux extrémités
Une table octogone en acajou avec le dessus en marbre de Sicile, importées avariés à bord du navire Governor Troup, capitaine Osborn, de New-York.
Il sera vendu aussi, immédiatement après une quantité de meubles, faits de commande. 2 jan—2

PAR M. BARNETT &c.
Vente de meubles.
IL sera vendu vendredi, le 22 courant, à 11 heures a. m. au no 100 de la rue Conti, entre les rues Remparts et Bourgogne,
Un assortiment général de meubles consistant en bureau, sideboard, chaises, sofas, bois de lits; tapis, glace, verrerie, etc.
Conditions—Comptant. 18 j

PAR L. A. GARIDEL.
MERCREDI 27 janvier 1841, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
QUATRE-VINGT HUIT ESCLAVES
DE CHOIX, qui ont résidé quelques années sur l'habitation MARIGNY (dite Patuxelle) rive droite du fleuve à neuf lieues de la Nouvelle Orléans; les esclaves se composent de quarante cinq hommes, dix neuf femmes et vingt quatre négrillons. Parmi les esclaves se trouvent des charpentiers, forgerons, tonneliers, mécaniciens, sucriers cuisinières et blanchisseuses; grand nombre de laboureurs et de charretiers à bœufs et à cheval. Le tout vendu sans réserve. Les conditions de la vente sont: Un dixième comptant, et la balance en [illegible] portant hypothèque sur l'objet vendu; les tireurs et les endosseurs des billets devront être à la satisfaction du vendeur; et les titres de propriété seront délivrés qu'après que les tireurs des billets et endosseurs auront été acceptés. Les acquéreurs auront le droit d'escompter leurs billets à raison de huit pour cent l'an. Des petites affiches feront connaître l'âge et les qualités des esclaves. Les actes de vente seront passés par devant Charles Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Après la vente des esclaves il sera procédé à la vente de l'habitation, (dite PATURELLE,) d'environ vingt trois arpents face au fleuve, sur quarante de profondeur, en différents lots conformément à un plan. Les lots de terre seront vendus un quart comptant, et la balance à un, deux et trois ans. La machine à vapeur qui est dans le moulin sera payable dans un an. Le tout en billets endossés portant hypothèque sur les objets vendus; les tireurs et endosseurs des billets devront être à sa satisfaction du vendeur, et les titres de propriété ne seront délivrés qu'après que les billets seront acceptés. Tous les billets porteront intérêt à raison de huit pour cent d'intérêts par an, en cas de non paiement, et il sera stipulé que l'acheteur puisse prendre aucun délai en cas de non paiement des dits billets.
Nouvelle-Orléans, 7 Janvier 1841.
B. MARIGNY.

AVIS.
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OCEAN.
L'ASSEMBLÉE annuelle des directeurs de cette institution aura lieu le lundi 1er février prochain, au bureau de la Compagnie, rue du Camp, No. 45. 12 janv—18

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.
Nelle-Orléans 14 janvier 1841.
L'ELECTION de douze directeurs, pour l'année 1841, aura lieu au bureau de la compagnie, lundi 1er février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
14 jan G. LEGENDRE, secrétaire.

COMPAGNIE DE BANQUE DU GAZ.
19 janvier 1841.
UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution sera tenue dans le local de la banque, lundi le 16 mars à midi. Par ordre du bureau.
20 jan—s J. W. HOUSTON, caissier.

Bureau de la Compagnie d'assurances de l'Ouest contre les risques de la mer et les incendies.
UNE élection de quinze directeurs pour l'année courante aura lieu au bureau de cette compagnie, lundi le 1er février prochain, entre 11 heures et 1 heure.
20 janv—12 L. MATTHEWS—Président

INSTITUTION DIRIGÉE PAR M. LE COLONEL C. CUVELLIER.
L'OUVERTURE des classes, que des circonstances particulières ont retardées de quelques mois, [illegible] définitivement le 2 janvier 1841. L'enseignement [illegible]

[illegible]

HEURES.
de 7 à 8 étude.
8 à 9 déjeuner et récréation.
9 à 11 classe.
11 1-2 à 1 1/2 récréation.
1 à 2 à 3 diner et récréation.
2 à 3 étude.
3 à 5 1-2 classe.
5 1-2 à 9 souper et récréation.

Pour éloigner tout ce qui aurait une tendance à troubler l'ordre de l'enseignement et détourner l'attention des élèves pendant les heures de travail les leçons d'arts d'agrément n'auront lieu que pendant les heures de récréation.
Toutes les croyances religieuses seront scrupuleusement respectées, toute discussion sur le dogme, sévèrement interdite, en même tems que la moralité des élèves sera surveillée avec une inflexible rigidité.

Prix pour les externes.

Classe élémentaire	$7	
Classe supérieure	8	
Avec étude du grec et latin	10	
Pensionnaires	26	par mois payables par trimestre et d'avance.
Demi pensionnaires	16	payables à la fin de chaque mois.

Une réduction de $50 sur le montant annuel de la pension aura lieu lorsque deux enfans de la même famille seront reçus dans l'établissement; cette réduction sera de $100 pour 3 enfans.
Dans aucun cas il ne sera rien remboursé sur le montant d'un trimestre, excepté pour des raisons d'une très grande gravité obligeraient le directeur à inviter les parents à retirer leur enfant.
Monsieur Cuvellier, pendant les vingt années qu'il a dirigé cet établissement, ayant élevé les enfants des familles notables du pays et de tous les âges, ne croit pas qu'il soit aussi nécessaire d'entrer dans de plus longs détails.
Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux rue Moreau, entre les rues du Port et St. Ferdinand, 3me municipalité. 19 d—7l,3ps

A VENDRE—TRENTE TABLEAUX A L'HUILE, de genres différens, par des maîtres distingués, tels que Horace, Vernet, Bellange, Beaumur, Th.Gudin, Swebach, &c.
Ces tableaux sont exposés au premier étage du magasin de MM. Duvivier, Veaudu & Co, rue de Chartres, No. 46. Ceux qui ne seront pas vendus à l'amiable, le seront à l'encan sous peu de jours. 6 jan

RELIURE—Les banques et les bureaux publics peuvent avoir les livres reliés dans un joli goût et à des prix très raisonnables, en s'adressant au magasin de librairie de NOARMN, STELL & Co.

DEMANDE D'EMPLOI—Une personne possédant une grande expérience pour la conduite d'un atelier de nègres et la direction d'un briqueterie, désire trouver un emploi. Pour informations s'adresser à John F. Miller ou au bureau de l'Abeille.
15 janv—6 JESSE WILKINS.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINÉE ET DE GRANIT.
Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.
LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus finis, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour les travaux de ce genre seront promptement exécutés à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.
21 déc C. L. SEIXAS.

CHANGEMENT DE MAGASIN.—Le soussigné prévient ses amis et le public en général qu'il a transporté son magasin de la rue Conti No. 30 au No. 9 de la rue St Charles. Il remercie ses habitués de leur patronage et espère qu'ils le lui conserveront.
13 jan—10 P. SOUDÉ.

Succession de Bernard Fox.
LES créanciers de feu Bernard Fox, décédé, voudront présenter leurs réclamations et les titres à la soussignée exécutrice, ou à son chargé d'affaires M. John Mitchell, No. 82, rue Royale. 16 janv—5 ANNE FOX.

$50 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de la boulangerie de la rue Bourbon, No. 74, hier, vers les cinq heures du matin, le nègre FRANÇOIS ou CHAPEAU, boulanger, ayant appartenu à M. M. Nichaud, Français et âgé d'environ 24 ans, de la taille de cinq pieds, d'une assez forte constitution, grosses lèvres, un bouquet de barbe au menton, yeux saillans, un peu cambré, et voûté, n'ayant qu'une dent à la machoire supérieure. Il est à supposer qu'il changera de vêtement, car il a enlevé avant son départ, un habit presque neuf, couleur puce, deux gilets, et un pantalon gris, et un chapeau bleu. On pense qu'il se tiendra dans la seconde municipalité, où il a déjà été pris faisant la cuisine dans des petites maisons, ou à bord de navires ou bateaux à vapeur travaillant du même métier.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le conduira au No 74 susdésigné. Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine de poursuite. 14 jan—10

BŒUF—200 barils Mess et prime à l'inspection de Bozant, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
18 jan 63, rue Gravier.

PORC pour habitations—300 barils à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
18 jan 63, rue Gravier.

GRAISSE EN FEUILLES—300 barillets et 20 barils graisse en feuilles prime, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
18 janv 63, rue Gravier.

SACS DE PITRE—100 balles de 2 1-2 boisseaux chaque à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
19 jan 25, rue Gravier.

CLOUS—400 barillets clous de Boston en magasin; 200 do. en débarquement du navire Ferax, à vendre par
19 jan WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier.

TRAITES sur la Havane en sommes au gré des acheteurs et à courte vue, à vendre par
19 jan J. ROBERT & Co 3, rue des Magasins.

MAIS—2000 boisseaux, en magasin et à vendre par
JOHN R. SHAW,
19 jan 24, rue Poydras.

PLOMB—10 barillets barres de plomb, à vendre par
JOHN R. SHAW,
19 jan 24, rue Poydras.

POMMES de terre d'Irlande en barils et en paniers, à vendre par A. GOW,
19 jan 29, rue Bienville

AVIS—Charbon de Canel en débarquement des navires Virginia et Leigh, entre le marché aux légumes et le chemin de fer, à vendre à de très bas prix en lots au gré des acheteurs. Les ordres pour le charbon livré à domicile seront reçus à son entrepôt de la rue Dauphine et au bureau, 29 rue Bienville.
13 j A. GOW, 29, Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD.
Esclaves de valeur.
IL sera vendu samedi, le 23 courant, à midi, à la Bourse St. Louis:
DICK, nègre âgé de 17 ans, domestique de bateau à vapeur.
ELIZA, 16 ans forte négresse, bonne domestique de maison et blanchisseuse.
SAM, 24 do bon cocher et jardinier.
PETER, 16 do bon laboureur.
ANDREW, 15 do do.
CHARLES 17 de maître, parle français et anglais, bon domestique et charretier.
SUSAN, 16 do mulâtresse et un enfant, Susan est bonne blanchisseuse, repasseuse et couturière.
DENNIS, 13 do bon garçon de magasin, domestique d'un [illegible]

[illegible]

PAR J. A. BEARD.
IL era vendu samedi le 23 courant, au magasin rue de la Commune, No. 66, un élégant assortiment d'habillements fashionables de New-York, consistant en habits, redingottes, pantalons, vestes de toile, gilets, etc. 22 jan

TOILE D'EMBALLAGE AVARIÉE.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan samedi, le 23 courant, à 10 heures, au magasin No. 66 rue de la Commune 87 1/2 pièces toile d'emballage de 45 pouces, débarquée avariée venant de port, et vendues pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 21 janv

PAR M. BARNETT &c.
IL sera vendu [illegible] courant, à midi, à la Bourse St. Louis:
Une négresse [illegible] âgée d'environ 17 ans, cuisinière [illegible]
Conditions—[illegible] et le reste à 4 et 8 mois, en billets endossés.
Les actes de vente [illegible] de E. Barnett, notaire public, aux frais de [illegible] 22 j

Gréement du Port
BEARD.
IL sera vendu lundi [illegible] à 11 heures, au No. 6, rue de la Nelle Levée,
200 sacs café Rio, [illegible] à bord du brick Betty au traversée de Rio Janeiro dans ce port, et vendus sous l'inspection des Gardiens du Port, pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 22 jan

Domestiques créoles.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu samedi, le 23 courant, à midi, à la Bourse St. Louis:
La négresse Eveline âgée d'environ 19 ans, bonne garde d'enfant et fille de maison. Elle est créole, parle anglais et français et est pleinement garantie des vices et maladies.
Conditions—Moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente par devant D. L. McKay not. pub. aux frais de l'acquéreur.
22 jan

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de farine avariée.
IL sera vendu vendredi le 22 courant, à 10 1-2 heures sur le long wharf de la rue Gravier, sous l'inspection des gardiens du port:
534 barils farine en partie avariée à bord du steamer Gen Wayne, de Cincinnati, vendus pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—Comptant. 20 jan.

MULES! MULES!
PAR JOSEPH A. BEARD
IL sera vendu, vendredi, le 22 courant, à 11 heures A. M. en face des écuries de Tattersall, rue St. Charles
31 jeunes Mules
Vente positive—Conditions comptant. 19 janv

PAR ANDRE D. DORIOCOURT.
(Vente Positive)
IL sera vendu samedi 23 janvier prochain à la Bourse de St. Louis, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, Un lot de terre situé au Chemin du Bayou, entre les rues Marais et Villeré, mesurant du pied anglais 63 pieds 3 pouces à la face du Chemin du Bayou, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble les bâtisses consistant en une jolie maison avec 2 grands appartemens, 2 grands cabinets pouvant servir comme chambres à coucher, une galerie, et dans la cour une cuisine &c.
Conditions:—1-2 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente par devant Felix Percy, not. pub aux frais de l'acquéreur. 19 jan—6

PAR VINCENT & DE FERRIZ.
IL sera vendu samedi, le 24 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale:
Le trois mâts américain fin voilier McLELLAN, jaugeant 374 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, et en bonnes conditions avec ses apparaux complets aujourd'hui au quai entre les rues Louisa et Clouet. L'inventaire peut être vu au bureau des encanteurs.
Pour plus amples renseignemens, s'adresser au capitaine à bord.
Conditions—à la vente. 18 jan—3

PAR DUTILLET & GUINAULT.
Briqueterie et Atelier de valeur.
IL sera vendu, samedi, 23 janvier courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
Une habitation située sur la rive droite, installée en briqueterie, ayant 2 arpents de face au fleuve, sur 60 de profondeur contenant un grand [illegible] dont 3 [illegible]

[illegible]

30 ESCLAVES
Azor, âgé de 45 ans.
Denis, âgé de 27 ans.
Sam, âgé de 34 ans.
Davis, âgé de 32 ans.
Fanny, âgée de 30 ans.
Joe, âgé de 16 ans.
Augustin, âgé de 15 ans.
Céleste, âgée de 1 ans.
Isabella, âgée de 12 ans.
Leah, âgée de 14 ans.
[illegible]

Louisa, âgée de [illegible]
Nicolas, âgé de [illegible]
Marguerite, âgée de [illegible]

La plus grande partie de ces esclaves sont des plaisieurs d'entre eux sont d'excellens briquetiers, ils seront vendus [illegible] pour la terre ou sans réserve, vendus M. Jimenez Petit sans leur le point de partir pour l'Europe.
Conditions: pour les esclaves 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.
Conditions: pour la briqueterie, 1, 2 et 3 ans crédit, les tous en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les esclaves ne vendront séparément de la briqueterie.
Les actes de vente se passeront par devant Jules Mossy not. pub. 5 janv—tj

PAR F. E. TRICOU.
Vente de Syndic.
F. Carr by con et ses créanciers.
IL sera vendu, Samedi 23 janvier 1841, à 10 heures précises du matin, dans la maison située rue Bourgogne, entre les rues Dumaine et St. Philippe, occupée naguère par l'insolvable en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, en date du 14 Décembre 1840, et à la requête des syndics des créanciers du dit insolvable,
Un LOT DE MEUBLES et autres effets, quantité de volumes et cheminées;
Plus—Un cheval avec cabriolet et harnais et une vache laitière.
Conditions—Comptant. 9 jan—12,17,16,21

Vente de Syndic.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu jeudi 18 février, à midi, à la Bourse St. Louis en vertu d'un ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour du 1er. District de la Louisiane, en date du 1 janvier 1841.
L'esclave RICHARD, âgé de 34 ans, bon cuisinier, parlant français et anglais, abandonné par James Cassidy à ses créanciers.
Conditions, comptant. 12 janv

A VENDRE.
UN PIANO à six octaves bon pour des commençans, qu'on donnera à un prix avantageux.
S'adresser pour le voir, au bureau de l'Abeille. 6 janv

CUIVRE—Un lot à vendre par
15 j KOHN, DARON & Co, 29 Bienville.

CLOCHES—Un lot sonnettes de gros à vendre par
15 j KOHN, DARON & Co, 28 Bienville.

RIZ—Seize tierçons, à vendre, rue Poydras No. 12, par
13 janv BENT DO [illegible]

SAVON—150 caisses à vendre par [illegible]
15 janv 72, rue de [illegible]

BEURRE—24 barillets, beurre de l'Ouest, à vendre par
16 janv STETSON & AVERY, 38, rue Gravier

LANGUES de bœuf—6 demi barils à vendre par
16 janv STETSON & AVERY, 38, rue Gravier

PLATS COTES—20 barriques plats-côtes ou cotes, à vendre par STETSON & AVERY, 38, Gravier

FARINE—1300 barils à vendre par
16 janv STETSON & AVERY, 38 rue Gravier

JAMBONS enveloppés—Quelques tierçons à vendre par
15 janv STETSON & AVERY, 38, Gravier.

CHARBON en boucauts, à vendre par
15 j J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

PACANES—10 barils Pacanes fraîches, à vendre par
15 janv LOISON & SILVESTRE, 72, rue Royale.

VIN BLANC—100 1/2 barriques vin blanc, à vendre par
15 janv LOISON & SILVESTRE, 72, rue Royale.

LES soussignés offrent à vendre 200 barriques vin rouge, maintenant en débarquement du navire John Bro[illegible], venant de Marseille. BOUTIN, GALLY & Co.
15 jan 79, rue Toulouse.

CAFE, Poivre, Clous—200 sacs café Java vieux gouvernement; 300 barillets clous—5 caisses indigo de Manille, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.
18 jan

MAQUEREAUX—50 barils No 3 et 50 1/2 et 1/4 de barils maquereaux No. 1, à vendre par
18 jan WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

ACIER—82 paquets en débarquement du navire Huntsville, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
18 janv 63, rue Gravier.

PORC mess et prime—1053 barils en débarquement et des chalands, et à vendre par
16 jan LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

GRAISSE—351 barillets en débarquement de chalands, à vendre par LAYET & AMELUNG,
16 janv 111, rue Tchoupitoulas.

PORC en masse—3000 livres plats côtes et épaules, en débarquement des chalands, et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
16 jan 111, rue Tchoupitoulas.

TOILE et Cordes d'emballage—800 pièces toile et 800 rouleaux cordes du Kentucky, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
16 janv 111, rue Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE—9 demi-pipes cognac supérieur, importation directe, en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
16 jan 111, rue Tchoupitoulas.

BULBES ET OIGNONS A FLEURS.
UN bel assortiment d'oignons de jacinthes, Narcisses, et Tulips ainsi qu'oreilles des Renoncules et d'Anemones venant de par le Salem et à vendre par LELIEVRE, encoignure des rues Royale et St. Ann.
Aussi:—Nouveau Jardinier de la Louisiane arboriculteurs et des graines de jardinage. 7 déc—9 tj

PLATRE DE PARIS calciné pour les constructeurs, qualité supérieure, de pour mouler et figurines entre blanc et fraîchement fabriqué, et à des prix très-modérés.
Leur machine à emboucher les planchers est prête à recevoir des ordres pour travailler à façon. Ils sont aussi en mesure de faire fabriquer des planches de toute épaisseur et largeur, sur une ordre [illegible] ordres pour les planches de toute épaisseur ou [illegible] [illegible] sont en [illegible] les ordres sont reçus chez M. DeFoudry aîné, 159 ou au moulin, ou à bord [illegible] DEPOUILLY [illegible]
Rail Road [illegible]

SALŒRATUS—15 barils et 30 1/2 barils à vendre par
20 janv Wm. C. TOMPKINS & Co, 59, Gravier.